



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-15) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE ARCADE POUR LA REALISATION D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS DE 34 LOGEMENTS SIS 24, AVENUE AUBERT A VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11119H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2023 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société Arcade, afin de réaliser un foyer de jeunes travailleurs de 34 logements sis 24, avenue Aubert à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 14 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Arcade en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 septembre 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 14 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Arcade en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser un foyer de jeunes travailleurs de 34 logements sis 24, avenue Aubert à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé